

Le transport scolaire c'est quoi ?

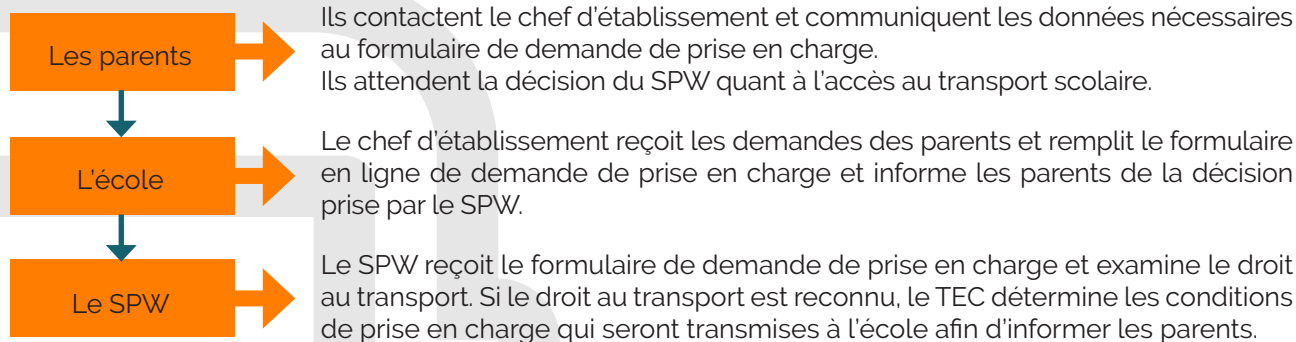
Aussi appelé « ramassage scolaire » c'est un système de bus organisé par la Région Wallonne en vue d'assurer l'offre complémentaire de prise en charge des déplacements domicile-école lorsque les lignes TEC classique sont inexistantes ou mal adaptées. C'est un transport de carence. Si la voiture, les lignes TEC et la mobilité douce ne permettent pas aux élèves de rejoindre l'école, le transport scolaire entre en piste.

Qui y a droit ?

Le transport scolaire dépend d'une série de règles. Il faut s'assurer que :

- **1)** l'élève habite à plus d'un km de l'école. Cette distance est calculée en tenant compte de l'itinéraire le plus direct pouvant être effectué à pied, entre le domicile et l'école.
- **2)** aucune ligne régulière du TEC ne peut assurer son transport vers l'école (les temps d'attente doivent être raisonnables = 30 minutes avant et après les cours).
- **3)** L'élève se rend à l'école la plus proche de son domicile parmi celles qui répondent à son choix confessionnel ou non confessionnel et pour autant qu'elle dispense l'orientation d'études souhaitées.

Comment bénéficier du transport scolaire ? Qui fait quoi ?



Combien ça coûte ?

Pour l'enseignement ordinaire, le tarif TEC est applicable avec des montants plafonnés pour les élèves bénéficiant du droit au transport. Transport gratuit pour les enfants de moins de 12ans. Le prix est réduit pour l'élève de + de 12ans en possession d'une carte famille nombreuse. La réduction est octroyée après réception d'une copie de la carte libellée au nom de l'élève